

Politique Développement Durable du Groupe ERAMET





Inscrivant son action dans une logique d'amélioration continue créatrice de valeur, le groupe ERAMET s'est doté d'une politique de Développement Durable visant à lui permettre de conduire durablement ses activités dans ses lieux d'implantation et à accompagner son développement dans de nouveaux territoires.

Le Groupe respecte rigoureusement les réglementations applicables à ses activités et développe des standards de performance conformes aux meilleures pratiques de l'industrie. Cette politique concerne tant ses collaborateurs que ses clients et parties prenantes et intègre la maîtrise des risques industriels, sanitaires, sociaux et environnementaux liés à ses activités.

Sa mise en œuvre s'appuie sur les Chartes et Politiques dédiées adoptées par le Groupe telles la Charte Ethique, les Politiques Sécurité et Santé et la Charte Environnement.



Politique Développement Durable

I / Protéger et développer les collaborateurs d'ERAMET en les impliquant dans nos actions

II / Gérer nos risques et nos impacts sur la santé et l'environnement afin de préserver les équilibres de manière durable

III / Saisir les opportunités offertes par le développement durable au bénéfice de nos clients

IV / Entretenir une relation de confiance avec nos parties prenantes pour créer de la valeur pour tous

I / Protéger et développer les collaborateurs d'ERAMET en les impliquant dans nos actions

1. Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs

- Les collaborateurs du Groupe ERAMET en sont la première richesse. Le Groupe s'engage à poursuivre les actions engagées pour diminuer le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, éliminer totalement les accidents mortels et tendre vers le « zéro accident ».
- Des plans d'actions sont constamment mis en œuvre pour harmoniser le niveau d'exigence en matière de sécurité entre les différents sites d'implantation du Groupe et organiser le partage des bonnes pratiques.
- La prévention et le dépistage des maladies professionnelles constituent une priorité de la politique santé du groupe ERAMET qui s'attache également à la lutte contre le SIDA et certaines pandémies éventuelles ainsi que contre certaines addictions ou le stress.
- De plus, le Groupe contribue de manière active au développement des recherches et connaissances scientifiques liées aux impacts sanitaires et environnementaux de son activité.

2. Favoriser le développement professionnel et encourager le dialogue social

- Nous reconnaissons le talent et le mérite personnel. Nous valorisons la diversité car elle est un atout important pour un Groupe aussi international et innovant qu'ERAMET.
- Nous veillons à ne pratiquer aucune discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, le handicap, la situation de famille, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale ou les origines.
- La valorisation et le développement des compétences des collaborateurs constituent des éléments essentiels pour favoriser la fidélisation du personnel et développer l'attractivité d'ERAMET. La valorisation des compétences managériales et techniques, le développement des opportunités de carrière au sein du Groupe et la promotion de cadres issus des territoires où le Groupe est implanté, constituent des priorités.
- Le groupe ERAMET s'attache à entretenir un dialogue constructif avec les représentants du personnel, qui constituent des partenaires indispensables à la mise en œuvre et au déploiement de la politique de développement durable.

3. Faire de nos collaborateurs des acteurs du Développement Durable

- L'adhésion des collaborateurs aux engagements pris par le groupe ERAMET en matière de Développement Durable constitue un élément indispensable au succès de cette démarche.
- Le déploiement de la politique de Développement Durable s'accompagne d'actions de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs du Groupe. Celles-ci mettent l'accent sur les leviers d'actions dont disposent les collaborateurs dans leurs spécialités respectives pour contribuer à la réalisation des engagements Développement Durable du Groupe et en démontrer les enjeux.

II / Gérer nos risques et nos impacts sur la santé et l'environnement afin de préserver les équilibres de manière durable

1. Maîtriser les impacts sanitaires et environnementaux des procédés industriels et de nos sites d'implantation

- Conscient des impacts potentiels des activités minières et métallurgiques sur le milieu naturel, le groupe ERAMET considère qu'il est de sa responsabilité d'adopter une conduite exemplaire en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver l'environnement.
- Tant pour ses mines que pour ses usines, le Groupe s'engage à réduire son empreinte environnementale en poursuivant les efforts entrepris depuis plusieurs années. Cette volonté est mise en œuvre dans ses projets et développements dès leur conception.
- La préservation de la ressource en eau, la diminution des émissions dans l'air, la protection de la biodiversité et la réhabilitation des sites après fermeture constituent des priorités d'action mobilisant, chacun dans son domaine, toutes les branches d'activités du Groupe.

2. Réduire les consommations d'énergie et lutter contre le changement climatique

- La lutte contre le changement climatique constitue une priorité d'action pour la communauté internationale et toutes les entreprises engagées dans une démarche de Développement Durable.
- Le groupe ERAMET a fait le choix d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations, en se fixant des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

3. Viser une meilleure valorisation des ressources naturelles et développer le recyclage

- La valorisation durable des gisements miniers est un enjeu environnemental et économique de toute première importance pour le groupe ERAMET.
- Le Groupe développe des procédés visant à permettre l'exploitation des minerais à faible teneur et à prolonger l'utilisation des ressources naturelles. Enfin, il favorise l'usage de matières premières secondaires issues du recyclage.

III / Saisir les opportunités offertes par le développement durable au bénéfice de nos clients

1. Intégrer le développement durable à la politique d'innovation et de diversification des activités de l'entreprise

- Le groupe ERAMET poursuit ses efforts d'innovation et de recherche consacrés à la diminution des impacts environnementaux de ses installations, de ses procédés de fabrication et de ses produits.
- Un travail de partage des connaissances, de capitalisation du savoir faire et de développement de nouveaux partenariats avec des clients est mis en œuvre afin d'exploiter de façon plus systématique ces nouveaux gisements de croissance.
- La diversification des activités vers de nouveaux produits et de nouvelles applications, et le renforcement de notre présence sur certains marchés innovants et durables constituent ainsi d'autres sources de développement pour le Groupe.

2. Valoriser les bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de nos produits dans notre démarche client et réduire les risques liés aux produits pour les hommes et l'environnement

- Le groupe ERAMET structure sa démarche marketing en répondant à la demande de ses clients pour davantage de bénéfices environnementaux liés à l'utilisation de ses produits (aciers inoxydables, alliages à très hautes résistances, utilisation du manganèse dans les batteries rechargeables, etc.)
- Cette démarche s'appuie sur la réalisation d'études scientifiques permettant de quantifier précisément les impacts environnementaux liés à l'ensemble du cycle de vie de nos produits.
- Le Groupe met également en œuvre tous les moyens nécessaires, en termes de traçabilité et de respect des réglementations, pour s'assurer que l'utilisation de ses produits ne porte pas atteinte à la sécurité et à la santé des personnes et ne perturbe pas les équilibres naturels.

3. S'engager dans une démarche d'achats responsables

- La prise en compte des coûts liés à l'utilisation et à la fin de vie des produits conduit dans de nombreux cas à privilégier des produits ayant des impacts plus limités sur l'environnement et ne représentant pas un surcoût pour l'acquéreur.
- Partant de ce constat, le groupe ERAMET développe une politique d'achats responsables en privilégiant les fournisseurs proposant des produits ou des services plus respectueux de critères environnementaux et sociaux, tout en restant compétitifs.
- Il vérifie notamment que ses fournisseurs sont en conformité avec les exigences du règlement REACH.

IV / Entretien d'une relation de confiance avec nos parties prenantes pour créer de la valeur pour tous

1. Mieux répondre aux attentes de nos parties prenantes

- Le groupe ERAMET fait preuve dans les territoires et Etats hôtes de sa capacité à dialoguer et à comprendre les attentes des parties prenantes locales. Il favorise les actions de concertation et de gouvernance modernisée dans ses différentes zones d'implantation, afin d'être en mesure d'identifier le plus tôt possible les préoccupations de ses parties prenantes et de répondre de façon adaptée aux sollicitations dont il est l'objet.
- Une telle approche nécessite de nouer des formes de dialogue adaptées au contexte politique et culturel des pays d'accueil.

2. Contribuer de façon transparente au développement économique et social des territoires en veillant à la bonne gouvernance de nos opérations

- La capacité d'ERAMET à maintenir sa présence à long terme dans les territoires et Etats hôtes et à développer ses activités vers de nouvelles directions, dépend en grande partie de sa faculté à démontrer que sa présence est porteuse de retombées économiques et sociales positives pour ses partenaires locaux et les populations riveraines de ses installations.
- Acteur majeur de l'économie de nombreuses régions du monde, le Groupe souhaite ainsi poursuivre le développement d'actions en matière d'aide à l'éducation, de prévention sanitaire et de stimulation de l'entrepreneuriat local.
- La conclusion de partenariats avec des structures associatives est encouragée. Le Groupe est soucieux d'améliorer sans cesse la gouvernance de ses opérations, dans le cadre d'un principe de dialogue et de respect de ses actionnaires.

3. Partager avec le plus grand nombre nos défis et nos réalisations

- Les performances extra-financières des entreprises deviennent un sujet d'intérêt majeur examiné par différents types de parties prenantes souhaitant s'informer sur le niveau d'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la politique des entreprises.
- Pour répondre à cette attente, le groupe ERAMET délivre une information toujours plus claire et objective dans sa communication externe et interne, sur ses réalisations passées et à venir en matière de développement durable.
- Ces informations sont basées sur des faits vérifiables et des indicateurs chiffrés et permettent d'entretenir une relation de confiance avec nos actionnaires, le grand public ou toutes autres parties prenantes s'intéressant à notre démarche de développement durable.